

Rapport d'activité

Lutte contre la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent (2021)



Par Véronique Furois
Chargée de projets pour OBAKIR



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**



ORGANISME DE BASSINS VERSANTS
de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup

Tables des matières

Tables des matières.....	ii
Mise en contexte	1
Actions 2021 en bref!	2
Localisation des sites connus envahis par la berce du Caucase	3
Méthodologie	4
Notre-Dame-du-Portage – Colonie #10.....	5
Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Colonie #11	6
Saint-Bruno – Colonie #5.....	7
Saint-Gabriel – Colonie #4	9
Autres colonies en suivi	10
Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Colonies #1 et 2.....	10
Sainte-Hélène – Colonie #8	10
Colonies éradiquées	11
Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Colonie #3.....	11
Saint-André – Colonie #6	11
Sainte-Hélène – Colonie #7	11
Saint-Alexandre – Colonie #9	11
Constats et recommandations.....	12
Bilan budgétaire	13

Mise en contexte

OBAKIR a procédé pour une 5e année au contrôle et à l'éradication des plants de berces du Caucase qui se trouvent sur son territoire. Au Bas-Saint-Laurent, la lutte est possible grâce à un investissement du Collectif Régional de Développement (CRD) et du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Ce financement permet aux OBV du Bas-Saint-Laurent d'agir activement dans la lutte contre la berce du Caucase. Les interventions de contrôle sur les territoires d'OBAKIR correspondent aux mesures identifiées au Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent, mis sur pied par des membres du Groupe de travail sur la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent. OBAKIR est aussi aux prises avec la berce du Caucase dans sa portion de territoire en Chaudière-Appalaches où un projet de lutte est aussi en cours.

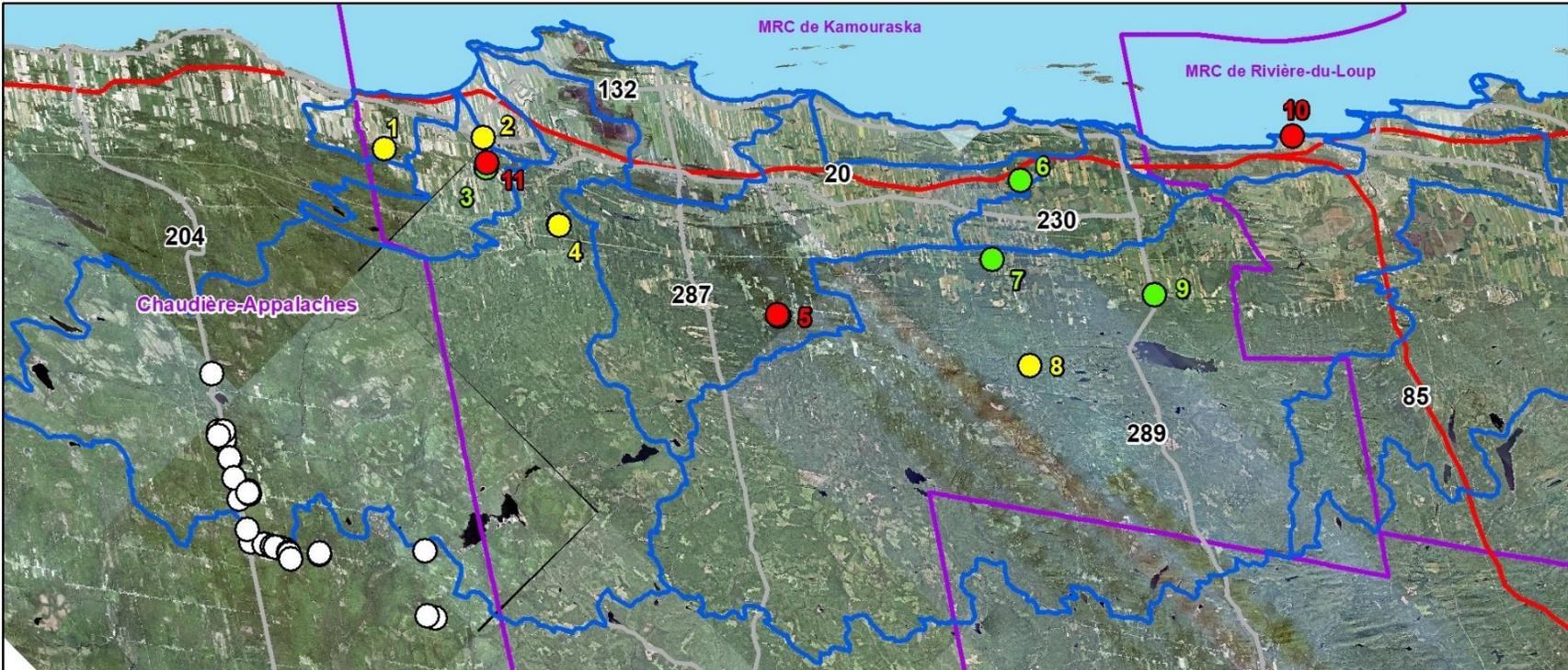
Au Kamouraska, plusieurs municipalités sont ou ont été touchées par la présence de berce du Caucase. Pour la plupart, les actions d'éradication ont été prises en temps et maintenant, un simple suivi suffit. Par contre pour celles dont l'envahissement était plus important, les actions d'arrachage sont encore nécessaires. Un nouveau site, très problématique, fut signalé en 2020 dans la MRC de Rivière-du-Loup. Comme il n'y avait aucune occurrence dans la MRC de Rivière-du-Loup, ce qui était surprenant puisqu'il y a des mentions dans les MRC des Basques, du Témiscouata et du Kamouraska, ce nouveau cas laisse présager qu'il y en a sûrement d'autres. En 2021, un autre site s'est ajouté à ceux dans la MRC de Kamouraska.

Bien que la diffusion d'information et la sensibilisation faites par le passé portent fruit, il faut les poursuivre. Depuis 2017, OBAKIR informe et sensibilise les employés municipaux et leur remet de l'information à distribuer à la population. Les efforts d'éducation, de sensibilisation et de détection ne doivent cesser.

Actions 2021 en bref!

-  Planification : l'objectif est de commencer l'arrachage le plus tôt possible, dès la fin du mois de mai.
 -  Contrôle des colonies identifiées au plan de lutte 2021 du Groupe de travail, en plus d'un nouveau signalement.
 -  Arrosage au glyphosate pour une deuxième année au site à Saint-Bruno où la berce pousse dans un sol rocheux et sur une digue de roches. Le mandat a été donné à l'OBV du Fleuve St-Jean qui a une ressource spécialisée dans l'application de pesticides. Les deux propriétaires concernés sont avisés de cette mesure. Cette lutte chimique est un succès!
 -  Tournée automnale de suivi des secteurs travaillés et deuxième arrachage pour certains sites (deux saisons en une!!).
-
-  11 colonies au total.
 -  3 colonies actives : St-Bruno (5e année), Notre-Dame-du-Portage (2e année) et Ste-Anne-de-la-Pocatière (nouveau site).
 -  4 colonies suivies : Ste-Anne-de-la-Pocatière (2 colonies), St-Gabriel et Ste-Hélène (rte à Picard).
 -  4 colonies éradiquées : Ste-Anne-de-la-Pocatière (secteur des Arpents-Vert), St-André, Ste-Hélène (rte Ennis) et St-Alexandre (rte 289).
 -  Plus de 85 h d'arrachage manuel.

Localisation des sites connus envahis par la berce du Caucase



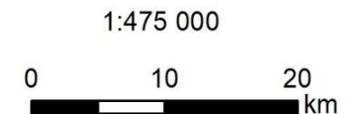
3

Localisation des occurrences de berce du Caucase, sur le territoire d'OBAKIR en 2021

- Légende**
- Limite des BV d'OBAKIR
 - Limite des MRC
 - Autoroute
 - Route principale

- Berce du Caucase (2021)**
- Actif
 - Suivi
 - Éradiqué
 - C-A

- 1- Ste-Anne-de-la-Pocatière
- 2- Ste-Anne-de-la-Pocatière
- 3- Ste-Anne-de-la-Pocatière
- 4- St-Gabriel-Lalemant
- 5- St-Bruno-de-Kamouraska
- 6- St-André
- 7- Ste-Hélène-de-Kamouraska
- 8- Ste-Hélène-de-Kamouraska
- 9- St-Alexandre-de-Kamouraska
- 10- Notre-Dame-du-Portage
- 11- Ste-Anne-de-la-Pocatière



Réalisation : V. Furois, OBAKIR, 2021

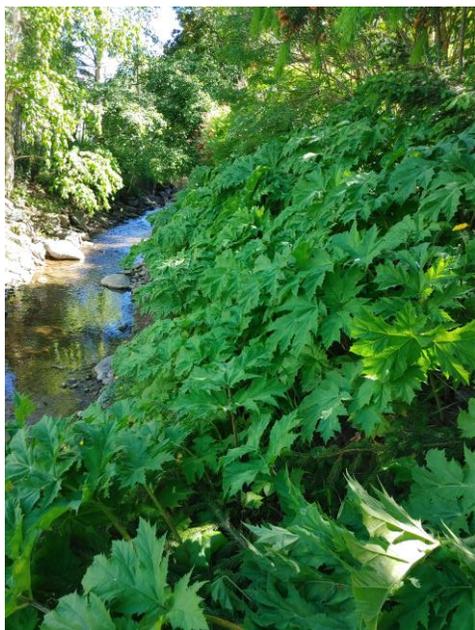
Méthodologie

-  La technique d'extraction manuelle de la racine est celle majoritairement utilisée dans le contrôle et l'éradication de la berce du Caucase. Afin de prévenir les brûlures occasionnées par un contact direct ou indirect avec la sève, les équipements de protection individuelle sont utilisés (Tyvek, visière, gants et bottes) et il y a toujours présence d'un bac d'eau avec du savon afin de vite nettoyer en cas de contact.
-  L'arrachage a débuté le 27 mai 2021. Comme les plants de berces du Caucase sont très hâtifs au printemps, ils sont faciles à repérer et comme le sol est meuble, ils s'arrachent facilement.
-  Pour le secteur plus aride, à Saint-Bruno, il est impossible d'arracher les racines convenablement. OBAKIR a eu recours à un professionnel afin de procéder à la pulvérisation chimique (glyphosate). L'opération a été réalisée le 6 juin 2021; les mesures de prévention et équipements de protection appropriés ont été employés. Une seule application a été nécessaire. Lors du suivi, le 1^{er} octobre, aucun plant n'avait repoussé.
-  Tous les sites ont été visités et l'ensemble des plants ont été arrachés sauf le dernier site signalé tardivement, l'étêtage des plants en fleur a été la solution (voir point suivant).
-  Un nouveau site en berge d'un cours d'eau a été signalé tardivement, le 21 juillet 2021. Beaucoup de plants étaient en fleur. Comme il était impossible d'arracher tous les plants du site avant que les fleurs soient matures et que l'objectif est « zéro semence », les fleurs ont été coupées et mises dans des sacs. L'envahissement se trouve sur la rive droite, le long d'un champ agricole. On y retrouvait certains plants épars.
-  Au site à Notre-Dame-du-Portage, les plants de berces du Caucase poussent dans les berges d'un cours d'eau. Après l'arrachage, le sol est à nu. L'an dernier, nous avons utilisé un mélange de graminées afin de revégétaliser les berges. C'est ce qui a été fait lors de notre premier arrachage en juin. La végétation a bien repris. Lors du second arrachage, les 1^{er} et 6 octobre, des semences indigènes, récupérées dans des fossés à proximité, ont été décimées.

Notre-Dame-du-Portage – Colonie #10

- 🌊 Dates d'arrachage : les 3, 9 et 10 juin 2021 et les 1^{er} et 6 octobre 2021.
- 🌊 2e année d'arrachage d'une colonie dense en berge d'un cours d'eau.
- 🌊 En juin, tous les plants ont été arrachés. Un mélange de graminées a été semé afin de ne pas laisser la berge en sol à nu; la végétation a bien repris.
- 🌊 En octobre, beaucoup de plants de berces avaient poussé mais les graminées ensemencées aussi ainsi que la végétation naturelle, beaucoup de tussilage (*Tussilago farfara*). Après le second arrachage, des semences indigènes, récupérées dans des fossés à proximité, ont été décimées.

5



9 juin 2021



1^{er} octobre 2021

Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Colonie #11

- 🌊 Nouveau signalement fait le 21 juillet 2021. Envahissement de la berge droite d'un cours d'eau, le long d'un champ agricole. Des plants immatures sont aussi dans le champ.
- 🌊 Plus d'une vingtaine de plants en fleurs très matures, début de formation des graines, en plus de plants de 1 et 2 ans.
- 🌊 Étêtage de ces plants avant la maturité des graines, les 21 et 23 juillet.
- 🌊 Arrachage de quelques plants matures.
- 🌊 Les conditions sont très difficiles, grosses racines, pente de la berge abrupte. Il sera plus facile d'extraire les plants en début de saison 2022.
- 🌊 Le 27 septembre, aucune fleur n'était présente.

6



21 juillet 2021



21 juillet 2021

Saint-Bruno – Colonie #5

- 🌿 Première journée d'arrachage : 27 mai 2021
- 🌿 5e année d'arrachage d'une colonie dense dans un sol meuble (ancien jardin). Le travail des années passées porte fruit!
- 🌿 Lors du suivi, le 1^{er} octobre, outre quelques plants immatures qui ont été arrachés, les plants de framboisier avaient regagné leur place d'origine!



2021
Reprise du
framboisier



2016
Signalement

Saint-Bruno

- 🌿 Colonie dense sur un sol rocailleux.
- 🌿 Impossible d'arracher convenablement les racines; recours à la lutte chimique pour une 2^e année. Application le 6 juin 2021. Très efficace!!



2020
Avant traitement



2020
Après traitement



2021
Avant traitement

Saint-Gabriel – Colonie #4

- 🌿 Colonie dispersée dans un boisé et le long d'un cours d'eau.
- 🌿 En 2020, les efforts avaient été mis sur le nouveau site à Notre-Dame-du-Portage et comme il n'y avait pas de plant mature depuis 2015, nous n'avons pas fait d'arrachage.
- 🌿 En juin, les plants immatures ont été arrachés dans la section du boisé, mais pas dans la berge.
- 🌿 En retournant, le 27 septembre, 3 gros plants étaient présents dans la berge du cours d'eau. Ils auraient probablement fait des fleurs l'an prochain. Ils ont été arrachés ainsi que les plants immatures présents.



27 septembre 2021

Autres colonies en suivi

Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Colonies #1 et 2

Sainte-Hélène – Colonie #8

Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Il y a quelques sites dans cette municipalité, mais on n’y retrouve toutefois plus de plants matures depuis déjà quelques années, mais quelques plantules apparaissent chaque année. C’est maintenant la municipalité qui a été proactive dès le début qui fait le suivi.

Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Ce site, situé au sud de Ste-Hélène, sur la route à Picard, est connu depuis quelques années. Quelques plants y poussent chaque année. L’an dernier, avant qu’on intervienne, des gens les avaient brûlés. Cette année, il y avait présence de 2 gros plants qui ont été arrachés adéquatement.

Colonies éradiquées

Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Colonie #3

Saint-André – Colonie #6

Sainte-Hélène – Colonie #7

Saint-Alexandre – Colonie #9

II

Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Ce site se trouvait dans le secteur des Arpents-Verts, non loin de la nouvelle colonie #II. C'est un employé de la municipalité qui avait vu un seul plant en fleur et l'avait arraché. Depuis, un bâtiment a été construit vis-à-vis ce site.

Saint-André

Un plant en fleur avait été signalé en 2015 dans le fossé de la route de la Station, près de l'embranchement pour l'autoroute 20. Étant dans l'emprise du MTQ, ce sont eux qui ont eu le mandat d'arracher le plant. Depuis, aucun autre plant n'a été observé dans ce secteur.

Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Sur la route Ennis, avant qu'OBAKIR sache qu'il y avait de la berce du Caucase sur son territoire. La municipalité a été proactive et a arraché les plants dès qu'ils ont été aperçus. Aucun plant n'a été observé dans les dernières années.

Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Signalement en 2019, le long de la route 287, dans l'emprise du MTQ. Les employés les ont traités et depuis aucun plant n'a été observé.

Constats et recommandations

-  Bien qu'il faille poursuivre la sensibilisation, l'information dans les médias a porté fruit; beaucoup d'appels pour le signalement de plants. Heureusement, souvent c'est de la berce laineuse ou d'autres espèces dont la valériane.
-  Commencer le terrain tôt au printemps s'avère très efficace.
-  Poursuivre l'arrachage des plants sur tous les sites.
-  Le nouveau site signalé à Ste-Anne-de-la-Pocatière se trouve en berge d'un cours d'eau qui borde un champ agricole. L'an prochain, le cours d'eau devra être marché d'une part vers l'aval pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autres colonies, d'autre part vers l'amont afin de trouver l'origine (un communiqué municipal a été envoyé, sans succès).
-  Poursuivre les visites de suivi des sites éradiqués.

Bilan budgétaire

-  Budget octroyé de 3 100\$
-  Les coûts mentionnés ici-bas correspondent aux salaires, frais de déplacement, semences et pulvérisation chimique.

Activités	\$
Ressources humaines (planif/gestion/terrain)	2 350
Kilométrage	370
Dépenses spécifiques au projet Semences/matériel terrain	50
Contrat de service Pulvérisation chimique	355
Total	3 125